



Les unions départementales FO et CGT et les syndicats départementaux FSU et Solidaires rejettent

**L'Accord National Compétitivité – Flexibilité – Précarité du 11 janvier 2013. Cet accord ne doit pas être transposé dans la loi !**

**FO DGFIP apporte son soutien au rassemblement et à la manifestation qui partira à 14 heures – Place du Théâtre à La Roche sur Yon**

**le 5 mars veille du passage du projet de loi en Conseil des Ministres**

Des contrats de travail qui permettent une extrême souplesse pour les employeurs, avec une extrême précarité pour les salariés, il en existe déjà une multitude : **CDD, contrat saisonnier, contrat intérimaire, intermittent, en alternance, « aidé », et maintenant d'avenir, sans oublier le temps partiel imposé.**

Ainsi, entre 2000 et 2010, **les CDD d'une semaine ont progressé de + 126%, ceux d'une semaine à un mois de + 36%**, et tous les jours, l'intérim en Vendée, c'est plus de 7 000 contrats !

**Ces contrats ne permettent pas à un salarié ou à un jeune de construire son avenir.**

**L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier pour la « Compétitivité et l'Emploi », signé par la CFDT, la CFTC et la CGC au côté des employeurs MEDEF, CGPME et UPA, ne fera qu'aggraver cette situation.**

Il comporte de graves remises en cause du Code du Travail (voir au verso) et le Gouvernement a demandé au Parlement (Députés et Sénateurs) de transposer dans la loi cet accord tel quel.

**Ce n'est pas acceptable.**

Avec cet accord, les patrons auront des facilités supplémentaires pour dire :

- **Accepte de baisser ton salaire**
- **Accepte de travailler plus longtemps**
- **Accepte d'être mobile**
- **Accepte de diminuer tes RTT, tes primes**

**Ils auront de plus des facilités supplémentaires pour licencier.**

Le 11 janvier est un jour noir pour les droits des salariés du privé

Ce type d'accord ne doit pas être étendu à la Fonction Publique avec en ligne de mire le statut.

**Tous ensemble, réagissons, préparons le rapport de force nécessaire contre cet accord et les politiques d'austérité.**

L'Accord National « pour la Compétitivité et l'Emploi » du 11 janvier

2013 est inacceptable car c'est un grave recul des droits des salariés.

Citons notamment :

- La possibilité de signer dans les entreprises des accords avec **baisse des salaires et/ou allongement du temps de travail**, le refus des salariés entrainera leur **licenciement économique**.
- Un **refus de mobilité** sur un autre site de l'entreprise **ne sera plus un licenciement pour motif économique** avec les droits et recours attachés.
- Des accords dits « de méthode » pourront **raccourcir les délais d'information – consultation des CE en cas de plan de licenciements**.
- Le **délaï pour saisir les prud'hommes** après un licenciement est **ramené de 5 à 2 ans**.
- Les **indemnités** pouvant être obtenues devant les tribunaux des **prud'hommes** en cas de **licenciement irrégulier sont diminuées et plafonnées**.

Quant aux soi-disant « droits nouveaux » annoncés par les signataires, que sont-ils ?

- ✓ *La prétendue généralisation d'une complémentaire santé à prestations minimales, à charge des salariés à 50%, ne sera pas obligatoire dans les entreprises non couvertes par un accord de branche et dépourvues de syndicat.*
- ✓ *Des droits rechargeables à l'assurance chômage à condition de ne pas augmenter pas le déficit de la caisse. Le MEDEF a d'ores et déjà indiqué que l'UNEDIC étant en déficit, ces droits ne seront intégrés qu'en échange d'une baisse des autres prestations.*
- ✓ *La taxation des CDD, mais comme par hasard, les CDD saisonniers et l'intérim échappent à cette mesure. Il n'est pas difficile d'imaginer l'utilisation qui en sera faite pour les patrons !*

Cet accord s'inscrit dans les politiques d'austérité et de désinflation compétitive menées dans l'Union Européenne qui visent à la fois à réduire les budgets publics mais également à baisser le coût du travail. La signature par la France en octobre 2012 du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) confirme cette orientation.

Sous prétexte de compétitivité, il s'agit d'abaisser toujours plus le coût du travail, mais qu'en est-il **du coût du capital** ? *En 2012, pour les seules entreprises du CAC 40, c'est 41 milliards d'euros qui ont été distribués aux actionnaires, auxquels viennent maintenant s'ajouter*

*20 milliards de crédit d'impôt accordé par le gouvernement aux entreprises. Alors que les entreprises bénéficient déjà de 172 milliards de subventions et d'exonérations de cotisations sociales.*

**Refusons une logique destructrice d'emplois,  
d'austérité suicidaire économiquement et socialement**

**Refusons la transposition dans la loi de l'accord du 11 janvier**